

CHARTÉ
CAMPING

TABLE DES MATIÈRES

<i>RÈGLEMENT DU CAMPING PORTAZ OPEN AIR</i>	<i>3</i>
<i>1. HORAIRES D'ACCUEIL ET DE DÉPART</i>	<i>3</i>
Check-in (installation)	3
Check-out	3
Accès	3
<i>2. ACCÈS AU CAMPING</i>	<i>3</i>
<i>3. EMBLEMENTS</i>	<i>4</i>
<i>4. DOUCHES ET SANITAIRES</i>	<i>4</i>
<i>5. SÉCURITÉ</i>	<i>4</i>
Interdictions	4
.....	5
<i>6. RESPECT DU VOISINAGE ET CALME</i>	<i>5</i>
<i>7. PROPRETÉ ET ENVIRONNEMENT</i>	<i>5</i>
<i>8. ALCOOL ET COMPORTEMENT RESPONSABLE</i>	<i>5</i>
.....	6
<i>9. CIVISME ET VALEURS DU FESTIVAL</i>	<i>6</i>
<i>10. RESPONSABILITÉ</i>	<i>6</i>
<i>11. EXCLUSION</i>	<i>6</i>



RÈGLEMENT DU CAMPING PORTAZ OPEN AIR

Bienvenue au Camping du PORTAZ Open Air. Afin de garantir la sécurité, le confort et le respect de chacun, toute personne séjournant sur le camping s'engage à respecter le présent règlement.

1. HORAIRES D'ACCUEIL ET DE DÉPART

Check-in (installation)

L'accès au camping pour installer les tentes est uniquement entre 17h00 et 22h00.

Check-out

Le camping doit être libéré au plus tard à 12h00 (midi) le jour du départ.

Accès

L'accès au camping se fera sous présentation du bracelet qui vous sera remis par l'agent de sécurité lors du check-in.

Tout départ tardif pourra entraîner des frais ou l'exclusion des éditions futures de l'événement.

2. ACCÈS AU CAMPING

- * L'accès est réservé aux personnes disposant d'un billet ou d'une accréditation valide.
- * Chaque campeur doit pouvoir présenter son bracelet ou son titre d'accès à tout moment.
- * Les visiteurs extérieurs ne sont pas autorisés sans autorisation préalable de l'organisation.
- * L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bon déroulement de l'événement.

3. EMPLACEMENTS

- * Les tentes, caravanes et véhicules doivent être installés uniquement dans les zones prévues à cet effet.
- * Les voies d'accès, sorties de secours et chemins de circulation doivent rester libres en permanence.
- * Aucun emplacement ne peut être réservé pour des personnes absentes sans accord de l'organisation.
- * Chaque campeur est responsable de son matériel et de ses effets personnels.

4. DOUCHES ET SANITAIRES

- * Les douches et WC sont accessibles selon les emplacements indiqués sur le plan officiel du camping.
- * Les installations sanitaires doivent être maintenues propres après chaque utilisation.
- * Tout acte de dégradation, vandalisme ou usage inapproprié pourra entraîner des sanctions immédiates.

5. SÉCURITÉ

- * Un agent de sécurité est présent 24h/24 sur le site.
- * Les consignes données par le personnel de sécurité et l'organisation doivent être respectées immédiatement.
- * En cas d'urgence, prévenir sans délai un agent de sécurité ou un membre du staff.

Interdictions

Sont notamment interdits :

- * Les feux au sol.
- * Les feux d'artifice, pétards ou explosifs.
- * Les objets dangereux ou susceptibles de blesser.
- * Toute activité mettant en danger les personnes ou les biens.



6. RESPECT DU VOISINAGE ET CALME

Le camping est un lieu de convivialité mais également de repos.

Chaque campeur s'engage à :

- * Respecter ses voisins.
- * Éviter les nuisances sonores excessives.
- * Utiliser les enceintes et systèmes audio avec modération.
- * Adopter un comportement courtois en toutes circonstances.

Les comportements agressifs, menaçants ou irrespectueux ne seront pas tolérés.

7. PROPRETÉ ET ENVIRONNEMENT

Le respect du site est une responsabilité collective.

Chaque campeur doit :

- * Utiliser les poubelles et points de tri mis à disposition.
- * Ne rien jeter au sol.
- * Respecter les espaces verts et les installations.
- * Laisser son emplacement propre lors de son départ.

Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une demande d'indemnisation.

8. ALCOOL ET COMPORTEMENT RESPONSABLE

- * La consommation d'alcool doit rester responsable et respectueuse des autres campeurs.
- * Les comportements dangereux liés à une consommation excessive ne seront pas tolérés.
- * Toute personne mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui pourra être prise en charge par les services compétents et exclue du camping.

9. CIVISME ET VALEURS DU FESTIVAL

Le PORTAZ Open Air défend des valeurs de respect, d'inclusion et de bienveillance.

Chaque participant s'engage à :

- * Respecter toutes les personnes sans distinction d'origine, de nationalité, de religion, d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou de condition sociale.
- * Faire preuve de politesse et de solidarité.
- * Porter assistance à toute personne en difficulté dans la mesure de ses capacités.
- * Signaler tout comportement dangereux ou inapproprié.

Aucune forme de harcèlement, discrimination, intimidation, violence verbale ou physique ne sera tolérée.

10. RESPONSABILITÉ

- * L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.
- * Les objets de valeur ne doivent pas être laissés sans surveillance.
- * Chaque campeur demeure responsable des dommages qu'il pourrait causer à autrui ou aux infrastructures.

11. EXCLUSION

Le non-respect du présent règlement peut entraîner :

- * Un avertissement.
- * L'exclusion immédiate du camping.
- * L'exclusion du festival sans remboursement.
- * Le signalement aux autorités compétentes en cas d'infraction grave.

BON SÉJOUR AU PORTAZ OPEN AIR

En entrant sur le camping, chaque participant accepte le présent règlement et contribue à faire du festival un lieu sûr, convivial et respectueux pour tous.

Merci de votre compréhension et excellent festival !